
RAPPORT FINANCIER

SINERGY COMMERCE SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Ventes d'énergie, services et rémunération d'utilisation du réseau	56'289'506,99	55'603'926,53
Taxes et services divers	1'786'260,49	1'011'326,38
Prestations Sinergy / Commune	3'510'694,50	3'439'261,80
Autres produits	140'683,00	145'690,03
Total des produits	61'727'144,98	60'200'204,74
Achat d'énergie et services	- 30'609'067,02	- 32'827'159,36
Droit d'utilisation des réseaux	- 28'278'945,20	- 24'569'177,55
Prestations de services	- 1'356'755,20	- 1'366'453,95
Autres charges générales	- 646'621,76	- 662'826,83
Variation des provisions et pertes s/débiteurs	- 139'288,06	- 251'141,07
Amortissements	- 466'008,75	- 279'696,65
Total des charges	- 61'496'685,99	- 59'956'455,41
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	230'458,99	243'749,33
Produits financiers	172'103,70	159'311,90
Charges financières	- 82'688,30	- 85'780,15
Impôts	- 50'337,55	- 49'017,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	269'536,84	268'263,43

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	404'640,52	1'270'631,45
Créances résultant de livraisons et de prestations	18'018'781,36	16'347'776,02
Provision pour pertes sur créances	- 897'000,00	- 813'000,00
Autres créances à court terme	302'677,12	713'874,17
Actifs de régularisation	298'539,80	274'420,00
Fonds différence de sous-couverture Energie	—	—
	18'127'638,80	17'793'701,64
ACTIF IMMOBILISE		
Participations diverses	1'027'003,00	1'127'002,00
Prêts divers	1'000'000,00	—
<i>Immobilisations corporelles</i>		
- Matériel Internet et divers	9'360'213,52	8'994'203,77
	11'387'216,52	10'121'205,77
Fonds d'amortissement	- 9'360'213,52	- 8'994'203,77
	2'027'003,00	1'127'002,00
TOTAL DE L'ACTIF	20'154'641,80	18'920'703,64

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS		
Dettes à court terme		
Dettes résultant de livraisons et de prestations	4 884 533,74	7 512 390,29
Divers comptes courants créanciers	673 156,47	618 790,49
Dettes envers des personnes ou entités apparentées	8 635 148,39	5 517 109,15
Passifs de régularisation	1 156 650,95	850 798,30
	15 349 489,55	14 499 088,23
Dettes à long terme et provisions		
Dette Commune de Martigny	250'000,00	375'000,00
Dette envers des tiers	500'000,00	—
Provisions à long terme	1'175'000,00	1'175'000,00
	1'925'000,00	1'550'000,00
	17'274'489,55	16'049'088,23
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfice de l'exercice	269'536,84	268'263,43
Bénéfice reporté	1'189'083,16	1'195'219,73
Réserve légale issue du bénéfice	421'532,25	408'132,25
Capital-actions	1'000'000,00	1'000'000,00
	2'880'152,25	2'871'615,41
TOTAL DU PASSIF	20'154'641,80	18'920'703,64

NOTES	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dettes envers des personnes ou entités apparentées		
C/C Commune de Martigny	3'387'810,46	4'388'537,71
Emprunt Commune de Martigny - part remboursable à c.t.	125'000.00	125'000.00
C/C Sinergy Infrastructure SA	5'122'337,93	1'003'571,44
	8'635'148,39	5'517'109,15
Divers comptes courants créanciers		
Dépôt garantie Electricité - Consignation Internet	10'531,71	10'882,71
Divers comptes courants créanciers	662'624,76	607'907,78
	673'156,47	618'790,49
Dettes à long terme envers des personnes ou entités apparentées		
Dette Commune de Martigny	250'000,00	375'000,00
Dette envers des tiers	500'000,00	—
	750'000,00	375'000,00
Provisions à long terme		
Provision fluctuation de tarif	1'175'000.00	1'175'000.00
	1'175'000.00	1'175'000.00

Annexe aux comptes 2024

31.12.2024

31.12.2023

1. Information sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, en particulier les art. 957 à 962 du Code des Obligations

2. La société n'emploie pas de personnel.

3. Principales participations

	% de participation	% de participation
- Participation au capital action de netplus.ch SA, Sierre valeur nominale du capital-actions CHF 1'194'740.-	7.53%	7.53%
- Participation au capital action d'ECOVALBOIS SA, Collombey-Muraz valeur nominale du capital-actions CHF 265'000.-	29.10%	29.10%
- Participation au capital action d'Alp-sun SA, Martigny valeur nominale du capital-actions CHF 500'000.-	20.00%	20.00%
- Participation au capital action de IELLO SA, Orsières valeur nominale du capital-actions CHF 120'000.-	33.33%	33.33%

4. Pas d'autres remarques à formuler

Proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan au 31.12.2024

Pertes et profits reportés	CHF	1'189'083,16
Bénéfice de l'exercice 2024	CHF	269'536,84
	CHF	1'458'620,00
./. Attribution à la réserve générale (5% du bénéfice total)	CHF	13'500,00
./. Dividende de 26.1 %	CHF	261'000.00
Pertes et profits reportés au 31.12.2024	CHF	1'184'120,00

RAPPORT DE RÉVISION



Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

A l'assemblée générale
de Sinergy Commerce SA
1920 Martigny

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT à l'assemblée générale de Sinergy Commerce SA, Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de pertes et profits et annexe) de Sinergy Commerce SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Martigny, le 7 mai 2025

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mathias Pellaud
Réviseur agréé

DINI & ASSOCIÉS SA

Daniel Murisier
Expert réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Philippe Dini
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice